



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
22 mars 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

#### Onzième session

Bonn, 9-11 avril 2010

Point 2 b) de l'ordre du jour

#### Questions d'organisation

#### Organisation des travaux de la session

### Note relative au déroulement de la onzième session

#### Note du Président\*

## I. Introduction

1. À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Groupe de travail spécial) a estimé que sa principale tâche pour 2009 consistait à soumettre les résultats de ses travaux à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa cinquième session pour qu'elle les adopte<sup>1</sup>. Le Groupe de travail spécial a transmis ces résultats à la CMP dans le rapport sur sa dixième session<sup>2</sup>; cependant, la CMP n'a pas pu parvenir à un accord sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Dans sa décision 1/CMP.5, elle a demandé au Groupe de travail spécial de remettre les résultats des travaux effectués en application de la décision 1/CMP.1 pour qu'elle les adopte à sa sixième session.

2. La CMP n'a pas été en mesure de fournir au Groupe de travail spécial de nouvelles directives sur l'organisation de ses travaux. Conformément à une décision du Bureau de la Conférence des Parties à sa quinzième session et de la CMP à sa cinquième session, la onzième session du Groupe de travail spécial se tiendra à Bonn (Allemagne) du 9 au 11 avril 2010.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point avant la date limite de soumission des documents.

<sup>1</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

<sup>2</sup> FCCC/KP/AWG/2009/17.

## II. Objet de la session et questions d'organisation

3. Le Président suggère que la première session de 2010 du Groupe de travail spécial soit consacrée aux moyens de faire avancer les travaux et de préparer le terrain pour le restant de l'année.

4. Des dispositions ont été prises pour tenir deux séances plénières. Le Président invitera des délégations à examiner la suggestion susmentionnée à la séance d'ouverture. Pour faciliter cet examen, il entend consulter les Parties de façon informelle avant le début de la session. Une fois que le plan de travail pour 2010 aura fait l'objet d'un accord, il sera incorporé dans les conclusions de la session à adopter lors de la séance plénière de clôture.

### A. Débat de fond

5. En décembre 2009, le Groupe de travail spécial est venu à bout de quatre années de travaux en s'appuyant sur le programme de travail arrêté à sa deuxième session<sup>3</sup>, à la reprise de sa quatrième session<sup>4</sup> et à la reprise de sa sixième session<sup>5</sup>. Au cours de la période 2008-2009, il a centré ses travaux sur les questions suivantes:

a) Ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et individuellement;

b) Échange de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets;

c) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie;

d) Questions méthodologiques pertinentes, notamment les potentiels de réchauffement de la planète, les nouveaux gaz à effet de serre et la version 2006 des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*;

e) Conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées des outils, politiques, mesures et méthodes.

6. Le Groupe de travail spécial a accompli sur toutes ces questions des progrès qui sont consignés dans le rapport transmis à la CMP à sa cinquième session. Le Président invite à cet égard les Parties à réfléchir au meilleur moyen d'approfondir encore les questions énumérées ci-dessus en vue de déterminer:

a) Comment conclure les travaux sur toutes les questions en suspens d'ici à la sixième session de la CMP;

b) Si des travaux techniques s'avèrent nécessaires pour faciliter la tâche du Groupe de travail spécial en 2010.

7. Le Groupe de travail spécial ayant décidé à sa neuvième session de simplifier l'ordre du jour pour concentrer ses efforts, le Président propose de maintenir les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 5 à l'ordre du jour sous un même point intitulé «Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto».

---

<sup>3</sup> FCCC/KP/AWG/2006/4, par. 17.

<sup>4</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 19.

<sup>5</sup> FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 41 à 60.

## B. Dispositions à prendre pour 2010

8. Pour que le Groupe de travail avance dans ses travaux en 2010 et en communique les résultats à la CMP à sa sixième session, le Président invitera les Parties à examiner et à arrêter:

- a) Les modalités à prévoir pour le déroulement des travaux;
- b) Le nombre de sessions à organiser à cet effet en 2010.

9. Sur le plan des modalités pratiques, les Parties se souviendront que le Groupe de travail spécial a pu avancer dans sa tâche dans le cadre de trois groupes de contact chargés d'examiner les questions énumérées ci-dessus au paragraphe 5. Un quatrième groupe de contact chargé des questions juridiques a également été constitué, mais ce groupe ne s'est réuni qu'une fois en 2009. Les Parties voudront peut-être réfléchir à la question de savoir si ces dispositions devraient être maintenues ou s'il faudrait en prévoir de nouvelles pour les activités à mener jusqu'à la fin de l'année.

10. Concernant le nombre de sessions, les Présidents du Groupe de travail spécial et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention ont invité les Parties à faire part de leurs vues sur l'opportunité d'une augmentation du temps de réunion imparti à ces deux organes, notamment sur le nombre éventuel de sessions à prévoir, leur durée et leur échelonnement. Selon les vues exprimées par les Parties, le nombre de sessions préconisé varie de deux à six, la durée de chaque session étant comprise entre cinq et dix jours<sup>6</sup>.

## C. Documentation

11. Les progrès réalisés dans le cadre des débats du Groupe de travail spécial sont mis en évidence dans les documents propres à faciliter les négociations entre les Parties qu'il avait été convenu d'établir à la huitième session du Groupe<sup>7</sup>. La version la plus récente de cette documentation a été intégrée dans une annexe au rapport sur la dixième session du Groupe de travail spécial, établi à l'intention de la CMP à sa cinquième session. Dans sa décision 1/CMP.5, la CMP a demandé au Groupe de travail spécial de poursuivre ses travaux en s'appuyant sur le projet de texte transmis dans son rapport sur sa dixième session.

12. Les Parties se souviendront peut-être que, suivant une recommandation du Groupe de travail spécial, la CMP a examiné la documentation en question à sa cinquième session; cependant, les progrès résultant de cet examen n'ont pas été consignés dans un document officiel. Les Parties pourraient déterminer s'il faudrait en établir une version révisée ou produire des documents officiels décrivant les progrès accomplis sur certaines ou la totalité des questions, pour que le Groupe de travail spécial s'en saisisse à sa douzième session.

---

<sup>6</sup> FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1-FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1.

<sup>7</sup> FCCC/KP/AWG/2009/9, par. 19, 20 et 23.